

SWISS OPTIMIST Championnat par Points

Morges – du 23 au 24 septembre 2017

Avis de course

Organisateur :

Club Nautique Morgien, Place de la Navigation 1, CH – 1110 Morges
Tél. +41 21 811 55 22, mail@cnmorges.ch, www.cnmorges.ch
Président du comité d'organisation : William Siret
Président du comité de course : Antoine Pinson
Président du jury : à confirmer

1. Règles

Le championnat sera régi par :

- 1.1. La régate est régie par les règles de courses à la voile de World Sailing.
- 1.2. Les prescriptions de SwissSailing aux règles de course et aux Codex World Sailing.
- 1.3. La règle 40 et le préambule du chapitre 4 sont modifiés comme suit: Chaque participant doit porter son équipement individuel de flottabilité et ceci pendant toute la durée de son séjour sur l'eau. Le pavillon «Y» n'est pas utilisé.
- 1.4. Règle 61.1 « Informer le réclamé » est modifiée comme suit : Ajouter à la règle 61.1 (a): Un bateau qui désire réclamer doit informer le comité de course contre qui il réclame et ce, sitôt le passage de la ligne d'arrivée franchie.
- 1.5. Les navigateurs sont tenus de respecter l'ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses et ses amendements locaux.

2. Publicité

La publicité des participants est autorisée selon „Regulation 20“ de World Sailing. L'organisateur peut obliger les concurrents à porter la publicité de la manifestation.

3. Admissibilité et inscriptions

- 3.1. La régate est ouverte pour les bateaux de la classe Optimist, navigatrices et navigateurs de l'année de naissance de 2002 et plus jeune.
- 3.2. Pour les concurrents Suisses les directives d'admissibilité de Swiss-Sailing sont appliquées.
- 3.3. Les concurrents Suisses doivent être membres de Swiss Optimist, les étrangers de leur association nationale de la classe.
- 3.4. L'inscription se fait directement sur le site internet de Swiss Optimist à l'adresse suivante : <http://80.243.208.77/fmi/iwp/cgi?db=OnlineCNM2017&loadframes> , au plus tard le 15 septembre 2017.
- 3.5. La finance d'inscription : **CHF 35.--** par bateau, à payer au secrétariat de course lors de la confirmation d'inscription. Les inscriptions tardives sont possibles le samedi 23 septembre jusqu'à 11h00, la finance d'inscriptions sera alors de CHF 50.—
- 3.6. Présentations de documents en fonction de la situation actuelle de la liste des membres de Swiss Optimist :
 - 3.6.1. 'VERT': aucun document ne doit être présenté, si aucun nouveau matériel n'est utilisé.
 - 3.6.2. 'ORANGE': une copie du certificat de l'assurance devront être présentés.
 - 3.6.3. 'ROUGE': aucune participation sans les documents complets (certificat de jauge, carte de membre de Swiss Optimist et assurance).
- 3.7. Un changement de numéro de voile ne sera autorisé que sur autorisation du Comité de course avec une demande par écrit. Si cette instruction n'est pas appliquée, les concurrents seront classés DNC avec le numéro de voile de leur inscription, donc pas classé avec le numéro qui n'aura pas été annoncé comme décrit ci-dessus.

4. Programme

- | | | |
|--------------------|---------------|---|
| 4.1. Sa 29 avril : | 10h00 - 12h00 | Accueil, confirmation des inscriptions, remise des instructions de course |
| | 12h30 | Briefing des entraîneurs |
| | 12h45 | Briefing des concurrents |
| | 13h55 | Premier signal d'avertissement possible |

L'horaire du briefing des concurrents et du signal d'avertissement de la première course de la journée suivante sera publié au plus tard à 19h30 sur le tableau officiel.

- 4.2. Le dernier départ possible de la régate est fixé à 15h30. Si la régate se court par groupe, 15h30 sera la limite de départ du 1^{er} groupe. Les groupes suivants pourront donc partir après 15h30.
- 4.3. En cas de rappel général, d'autres signaux d'attentions pourront être données pour autant que le premier signal ait été donné avant 15 h30. Cette exception n'est pas valable pour une course reportée ou interrompue.

5. Jauge

- 5.1. Le contrôle du certificat de jauge sera effectué par le bureau de course (voir point 4.6 de l'Avis de course).
- 5.2. Des contrôles de jauges pourront être effectués à tout moment.
- 5.3. Aucun certificat de jauge ne sera délivré sur place.

6. Instructions de course

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles sur le site web du CNM (www.cnmorges.ch/event/), au plus tard le matin du jour du début de la régata. Il n'y a pas de copies imprimées distribuées.

7. Parcours

- 7.1. Le parcours est un Outer Loop avec la ligne d'arrivée à la fin du 2^{ème} bord de près (IODA)
- 7.2. La zone de course est la baie de Morges.

8. Pénalités

L'annexe P et la règle 42 et s'appliqueront. Les modifications seront décrites dans les IC.

9. Classement

- 9.1. La régata sera validée si 1 course est validée.
- 9.2. Quand 4 courses ou plus auront été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses validées en retirant son plus mauvais score.

10. Prix

Les prix suivants seront attribués :

- 10.1. Les 3 premiers bateaux
- 10.2. La 1^{ère} fille
- 10.3. 1er Opti B (jusqu'à 11 ans)
- 10.4. Chaque participant (un prix souvenir)

11. Bateaux accompagnateurs

Les bateaux accompagnateurs devront pendant le temps de l'inscription s'annoncer au bureau de course. Ils seront inclus dans le dispositif de sécurité.

12. Amarrage et place de parc

Les concurrents se verront attribuer une place de parc pour leur remorque et leur voiture. Ils sont priés de se conformer aux instructions de l'organisateur.

13. Droit à l'image

En participant à la régata, un concurrent accorde automatiquement et sans compensation d'aucune sorte, à l'Autorité Organisatrice, aux prestataires et aux partenaires de l'épreuve, le droit permanent de produire, d'utiliser et de montrer, à leur discrétion, dans toutes diffusions relatives à l'épreuve, tout nom, image de lui-même ou de son bateau, réalisées pendant la période de la compétition à laquelle participe le concurrent

14. Décharge de responsabilité

- 14.1. Les concurrents participent à la régata à leurs propres risques (règle 4 des RCV, Décision de courir).
- 14.2. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

15. Assurance

Le barreur doit détenir une assurance en responsabilité civile incluant les risques en compétition d'un montant minimal de CHF 1.5 millions par événement.

16. Hébergement

Voir le site web du CNM (www.cnmorges.ch/event/).